

CONCLUSION

QUESTIONNAIRE FISCALITÉ

REPRÉSENTATIONS DE LA DÉVIANCÉ FISCALE EN FRANCE

Pourquoi ce questionnaire ?

Toute personne vivant en France paie des impôts, qu'ils prennent la forme de l'impôt sur le revenu, d'un impôt sur la consommation (TVA-TIPP), ou encore d'impôts locaux. Toutefois la législation fiscale est souvent perçue comme très complexe et ses principaux mécanismes sont mal compris. L'utilisation des fonds publics est parfois méconnue. Pourtant dans la situation économique et sociale actuelle de la France, la fiscalité apparaît comme un levier essentiel à actionner pour améliorer l'efficacité économique et garantir d'avantage de justice sociale. C'est sans doute pourquoi la fiscalité est au cœur du débat public et pourquoi elle s'est largement invitée dans la campagne électorale à l'occasion des élections présidentielles.

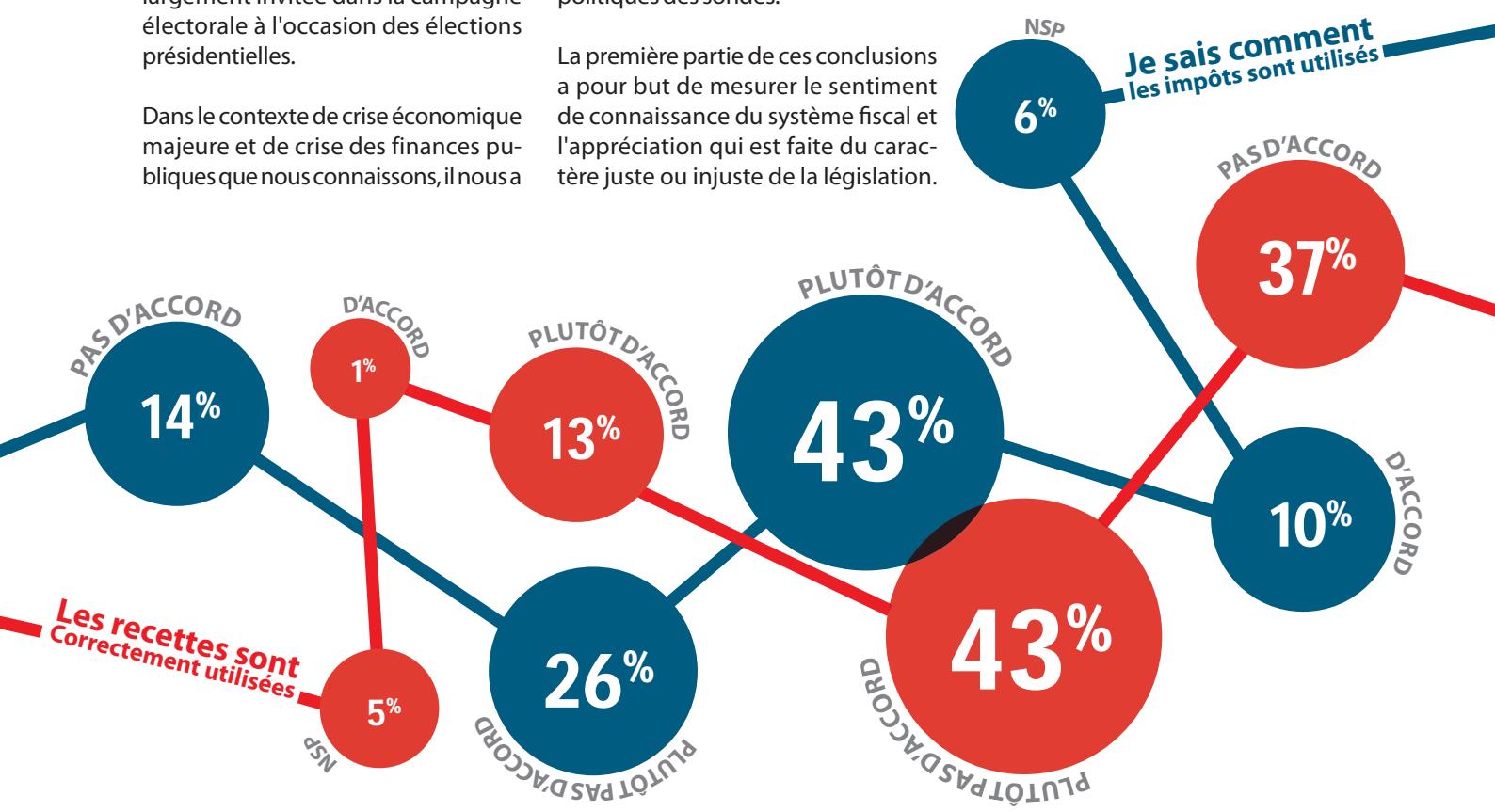
Dans le contexte de crise économique majeure et de crise des finances publiques que nous connaissons, il nous a

semblé très intéressant de mieux connaître l'appréciation que portent les citoyens sur les prélèvements obligatoires. Avec ce questionnaire, nous avons donc souhaité mieux comprendre la perception qu'ont les contribuables du système fiscal français, du rapport qu'ils entretiennent avec l'administration fiscale et le jugement qu'ils portent sur l'évasion et la fraude fiscale.

Cette étude, issue d'une collaboration entre la CGT Finances, l'Université de Versailles-Saint-Quentin et le laboratoire CESDIP porte sur un panel de 2200 personnes. L'analyse qui en est faite s'appuie sur le niveau d'étude, l'âge, le niveau de revenus ou les orientations politiques des sondés.

Elle traitera également du jugement porté sur l'utilisation des fonds publics. Nous aborderons dans un second temps les relations entre les usagers et l'administration fiscale ainsi que la confiance qu'ils lui accordent dans sa capacité à lutter contre la fraude fiscale. Enfin nous chercherons à comprendre quels sont les moteurs qui amènent un contribuable à adopter un comportement délictueux et quel est le jugement porté par les personnes interrogées sur les contribuables cherchant à se soustraire légalement ou illégalement à leurs obligations fiscales.

La première partie de ces conclusions a pour but de mesurer le sentiment de connaissance du système fiscal et l'appréciation qui est faite du caractère juste ou injuste de la législation.



Le citoyen et la législation fiscale

Si les personnes interrogées semblent avoir une connaissance relativement bonne du système fiscal français, elles s'en sentent pourtant mises à l'écart. En effet, 84% des personnes interrogées ne sont pas d'accord avec l'affirmation suivante : « Le citoyen français participe à l'élaboration de la loi fiscale. »

Or, ce sentiment de ne pas participer à l'élaboration de la loi fiscale a des conséquences sur la manière dont le système fiscal est perçu par les citoyens. Les réponses données par ceux-ci permettent en effet de faire le constat d'un sentiment d'injustice fiscale fort, qui se caractérise par une imposition des revenus jugée mal répartie entre les citoyens pour 87% des personnes interrogées. Sur cette question, on peut noter que les personnes de sensibilité politique de gauche et les personnes votant à droite, à l'extrême droite et ni à gauche, ni à droite sont plutôt en accord, même si les premières sont plus critiques face à l'inégale répartition des impôts : 85% pour les premières et 72% pour les secondes.

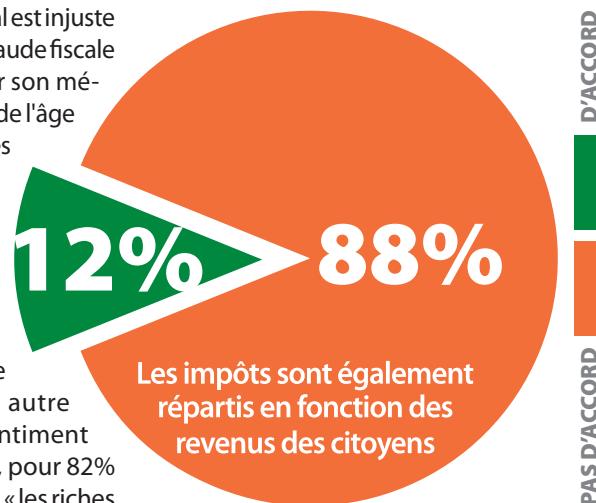
Cette injustice fiscale se ressent aussi dans la taxation des différents revenus. Pour 92% des personnes interrogées, les revenus financiers et les salaires ne sont pas taxés équitablement. L'écart de près de 10 points entre les personnes de sensibilité de gauche

(85% ne sont pas d'accord avec cette affirmation) et les personnes votant à droite, à l'extrême droite et ni à gauche ni à droite (75% ne sont pas d'accord avec cette affirmation) ne remet pas en cause le fait que le poids accordé aux différents impôts est jugé inéquitable. Si en amont la loi fiscale est jugée inéquitable, elle l'est aussi en aval, dans son application. En effet, 83% des répondants ne sont pas d'accord avec l'idée que « La législation fiscale s'applique de la même manière à tous les citoyens ».

Mais cette injustice ressentie du système fiscal, n'est pas une justification possible de la fraude fiscale. En effet, 83% des personnes interrogées ne sont pas d'accord avec l'affirmation suivante : « Il est normal de frauder l'administration fiscale si je pense que le système fiscal est injuste envers moi. » Ce rejet de la fraude fiscale comme moyen de montrer son mécontentement est fonction de l'âge des répondants. En effet, si les plus de 60 ans sont 87% à ne pas être d'accord avec cette affirmation, ils ne sont plus que 63% chez les moins de 25 ans.

L'intolérance face à la fraude fiscale peut être interprétée comme une autre manière d'exprimer le sentiment d'injustice fiscale. En effet, pour 82% des personnes interrogées, « les riches

et les personnes célèbres ont plus de possibilités de réduire leurs impôts sans se faire prendre que les contribuables moyens ». La fraude fiscale bénéficierait donc aux citoyens les plus aisés. On peut cependant noter un clivage entre les personnes ayant des « valeurs de gauche » qui sont 85% à être d'accord avec cette affirmation, contre 72% chez les personnes votant à droite, à l'extrême droite et ni à gauche ni à droite. Quoi qu'il en soit, le constat est édifiant, la fraude fiscale renforce le sentiment d'injustice fiscale puisqu'elle ne bénéficie qu'à une certaine partie de la population française, qui arrive à échapper à la pression fiscale grâce à une législation fiscale qui ne permet pas, pour 72% des personnes interrogées, de lutter efficacement contre la fraude fiscale.



Le citoyen et l'utilisation des fonds publics

On peut remarquer un manque de transparence dans l'utilisation des sommes récoltées grâce à l'impôt. En effet, seule une petite majorité des personnes interrogées (52%) dit savoir comment les fonds publics sont utilisés par l'Etat. Cette méconnaissance dans la répartition des dépenses publiques est plus importante chez les moins de 25 ans, qui ne sont que 45% à être d'accord avec l'affirmation suivante : « Je sais comment l'Etat utilise les sommes

récoltées grâce à l'impôt. » Par ailleurs, 80% des personnes interrogées ne sont pas d'accord avec le fait que « les sommes récoltées grâce à l'impôt sont correctement utilisées » ; ce pourcentage englobe nécessairement une partie des personnes qui ne savent pas comment elles sont utilisées. Le manque de transparence dans les dépenses publiques semble donc induire un jugement négatif sur la manière dont elles sont réparties. Nous pouvons mettre en corrélation le fait que les personnes interrogées pensent que les sommes perçues par

les différents impôts sont mal utilisées et le sentiment d'injustice fort dans la répartition des impôts. L'injustice en amont crée une injustice en aval. Une législation fiscale perçue comme inéquitable induit une redistribution des richesses perçue comme inéquitable.

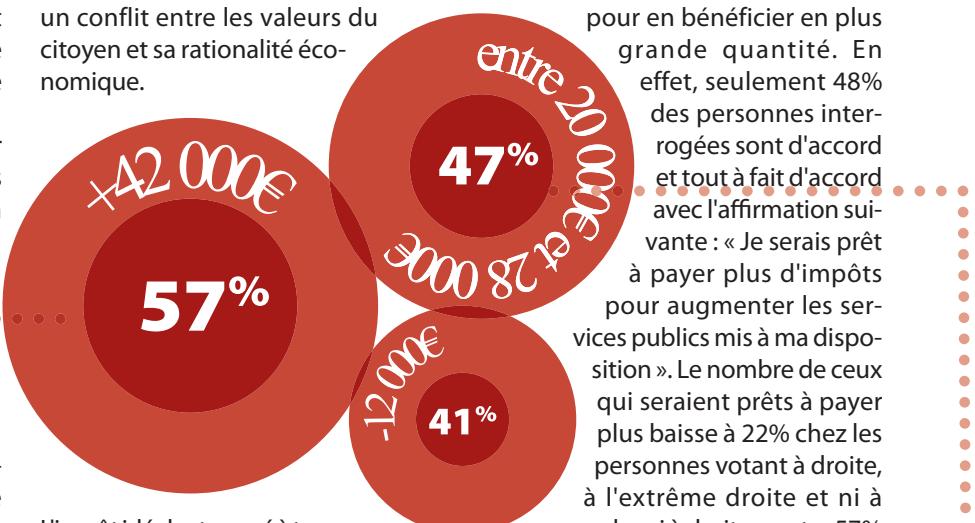
Cependant, le fait que les sommes récoltées soient jugées mal utilisées ne justifie pas pour autant la fraude fiscale. En effet, 82% des personnes interrogées ne sont pas d'accord avec l'idée qu'il est normal de frauder si les impôts sont mal utilisés par l'Etat. Ce rejet de la fraude fiscale peut être compris comme

un attachement à l'intérêt collectif de l'impôt. On remarque en effet la place importante que tient la redistribution des richesses dans les représentations du système fiscal. Non seulement les impôts sont une « contrepartie financière aux biens publics » pour 79% des personnes interrogées, mais 84% d'entre elles sont d'accord avec l'affirmation suivante : « En payant mes impôts, je contribue au bien-être de la société dans son ensemble ». Si l'impôt est en même temps une contrepartie financière aux biens publics dont le citoyen profite personnellement, il demeure aussi un moyen d'améliorer les conditions de vie collective. Les citoyens voient donc dans l'impôt un outil pour améliorer le bien-être de chacun et de tous et la représentation qu'ils s'en font est construite aussi bien sur leurs valeurs politiques et morales que sur leur rationalité économique et individualiste.

L'importance de la rationalité économique est mise en relief par le fait que 30% des personnes interrogées sont d'accord avec l'idée qu'« il est injuste que certaines personnes paient moins d'impôts que moi et profitent plus des institutions et aides publiques. » On peut remarquer, sur cette question, un clivage entre les personnes votant à gauche et à l'extrême gauche, qui sont 21% à être d'accord avec cette affirmation contre 57% des personnes votant à droite, à l'extrême droite et ni à gauche ni à droite; preuve que les valeurs politiques ont une place centrale dans le rapport du citoyen à l'impôt.

Nous pouvons alors faire l'hypothèse

de l'existence de deux types de représentation de l'impôt : un impôt idéal, dont la finalité serait le bien-être de tous et un impôt effectif, plus individualiste où la rationalité économique primerait. Si le citoyen pense que l'impôt peut profiter à tous, il veut aussi, et peut-être avant tout, qu'il lui profite personnellement. Les réponses données par les personnes interrogées nous permettent de mettre en avant un conflit entre les valeurs du citoyen et sa rationalité économique.



L'impôt idéal est pensé à travers les valeurs politiques et morales qui dépassent l'individu, tandis que l'impôt effectif ramène le citoyen à un individualisme égoïste.

Cependant, on peut tout de même noter un attachement fort aux services publics. En effet, 86% des personnes interrogées ne sont pas d'accord avec l'affirmation suivante : « Pour payer moins d'impôts, je serais prêt à accepter d'abandonner tout ou une partie des services publics mis à ma disposition. »

Cet attachement est plus fort chez les personnes votant à gauche et à l'extrême gauche, qui ne sont pas d'accord avec cette affirmation à 94%, contre 62% des personnes ne votant pas à gauche.

Il est par ailleurs intéressant de souligner que l'attachement aux services publics n'induit pas que les citoyens acceptent de payer plus d'impôts pour en bénéficier en plus grande quantité. En effet, seulement 48% des personnes interrogées sont d'accord et tout à fait d'accord avec l'affirmation suivante : « Je serais prêt à payer plus d'impôts pour augmenter les services publics mis à ma disposition ». Le nombre de ceux qui seraient prêts à payer plus baisse à 22% chez les personnes votant à droite, à l'extrême droite et ni à gauche ni à droite, contre 57% chez les personnes votant à gauche et à l'extrême gauche. Le niveau de revenu a aussi une influence sur la volonté de payer plus d'impôts pour profiter plus des services publics : en effet, si 57% des personnes gagnant plus de 42 000€ sont d'accord pour payer plus d'impôts, ce chiffre baisse à 47% pour celles gagnant entre 20 et 28 000€ annuels et à 44% pour les personnes ayant un revenu de moins de 12 000€.

Pour payer plus d'impôts pour plus de services publics

Conclusion de la partie 1 :

Le tableau du système fiscal que nous pouvons dresser grâce à ce questionnaire est particulièrement critique. En effet, les personnes interrogées le jugent injuste, en raison de la mauvaise répartition du poids de l'impôt entre les contribuables, des recettes mal utilisées, d'une loi fiscale qui ne permet pas de lutter correctement contre la fraude fiscale et qui laisse ainsi impunis ceux qui ont les moyens d'en profiter. Mais ce pessimisme fiscal n'induit pas un amoindrissement du civisme fiscal puisque la fraude fiscale n'est justifiée ni par l'injustice du système, ni par la mauvaise utilisation des sommes récoltées par l'impôt.

Confiance en l'administration

Tout d'abord il semble que les personnes interrogées jugent tout à fait acceptables les informations fournies et les dispositifs mis en place pour leur permettre de remplir leurs obligations fiscales. En effet, ils estiment à 61 % avoir assez d'éléments pour servir leur déclaration de revenu. De plus, le système déclaratif français n'est pas vécu comme un inconvénient majeur, puisqu'ils ne sont que 33 % à penser que devoir déposer une déclaration de revenu est une contrainte importante.

Il apparaît donc, contrairement aux idées reçues, que les contribuables pensent avoir des moyens suffisants pour appréhender les principales échéances fiscales. Malgré ce bilan globalement positif on peut toutefois noter à contrario que 35 % des contribuables estiment manquer d'informations. La complexité d'une législation en évolution quasi-constante et le

manque de transparence de l'administration fiscale peuvent expliquer ce constat contrasté.

Comme nous l'avons remarqué précédemment, les français ont un attachement fort aux services publics puisque 86 % des personnes interrogées ne souhaitent pas payer moins d'impôts pour moins de services publics. Cependant, ceci n'induit pas que l'administration fiscale et ses agents bénéficient d'une confiance écrasante. S'il y a moins de 30 % des sondés qui ne font pas confiance à l'administration, ils ne sont que 18 % à lui faire tout à fait confiance. La moitié des sondés étant plutôt confiants.

Il est intéressant de noter que le pourcentage global de confiance en l'administration ne s'érode que de 2 % pour les personnes ayant fait l'objet d'un contrôle fiscal. On aurait pu croire a priori que l'impact d'un contrôle fiscal serait plus négatif. D'autre part le ni-

veau de confiance global atteint 80 % chez les personnes connaissant personnellement un agent des finances publiques.

On peut donc en déduire que la défiance relative à l'égard de l'administration fiscale reflète plus une méconnaissance des services fiscaux qu'une appréciation négative portée sur le fonctionnement de cette administration et de la façon de servir de ses agents.



PAS D'ACCORD PLUTÔT D'ACCORD

PLUTÔT PAS D'ACCORD TOUT À FAIT D'ACCORD

Les moyens de l'administration pour remplir ses missions

Les personnes interrogées pensent à près de 72 % que la législation fiscale n'est pas adaptée pour lutter efficacement contre la fraude et ils ne sont qu'un peu plus de 2 % à penser qu'elle est totalement adaptée. De plus ils estiment à plus de 72 % que la législation ne s'applique pas équitablement à tous les citoyens.

Un sentiment ambiant de système fiscal à deux vitesses et l'accumulation d'affaires médiatiques comme celle

de L. Bettencourt pouvaient laisser penser que l'idée d'égalité devant l'impôt allait être écornée. Une telle critique vis à vis de ce qu'est une valeur essentielle de la nation n'est pas sans poser problème. En effet comment consentir à l'impôt si la législation ne permet pas de garantir l'égalité de traitement de tous les citoyens devant l'impôt ?

S'agissant des moyens humains, là aussi 71 % des personnes interrogées estiment que l'administration n'a pas des moyens suffisants pour lutter contre la

fraude fiscale. Le sentiment global est donc sans appel : l'administration n'a ni les moyens humains ni les moyens législatifs pour faire face aux comportements déviants en matière de fiscalité. D'ailleurs, même s'ils pensent à 82 % que les riches et les personnes célèbres peuvent échapper plus facilement à l'impôt, ils pensent toutefois que les chances que l'administration détecte une fraude chez un « simple » particulier est faible. En effet, seuls 48 % estiment l'administration capable de détecter une fraude chez un particulier, cela démontre à quel point l'appréciation sur la qualité du contrôle fiscal est négative.

Conclusion de la partie 2 :

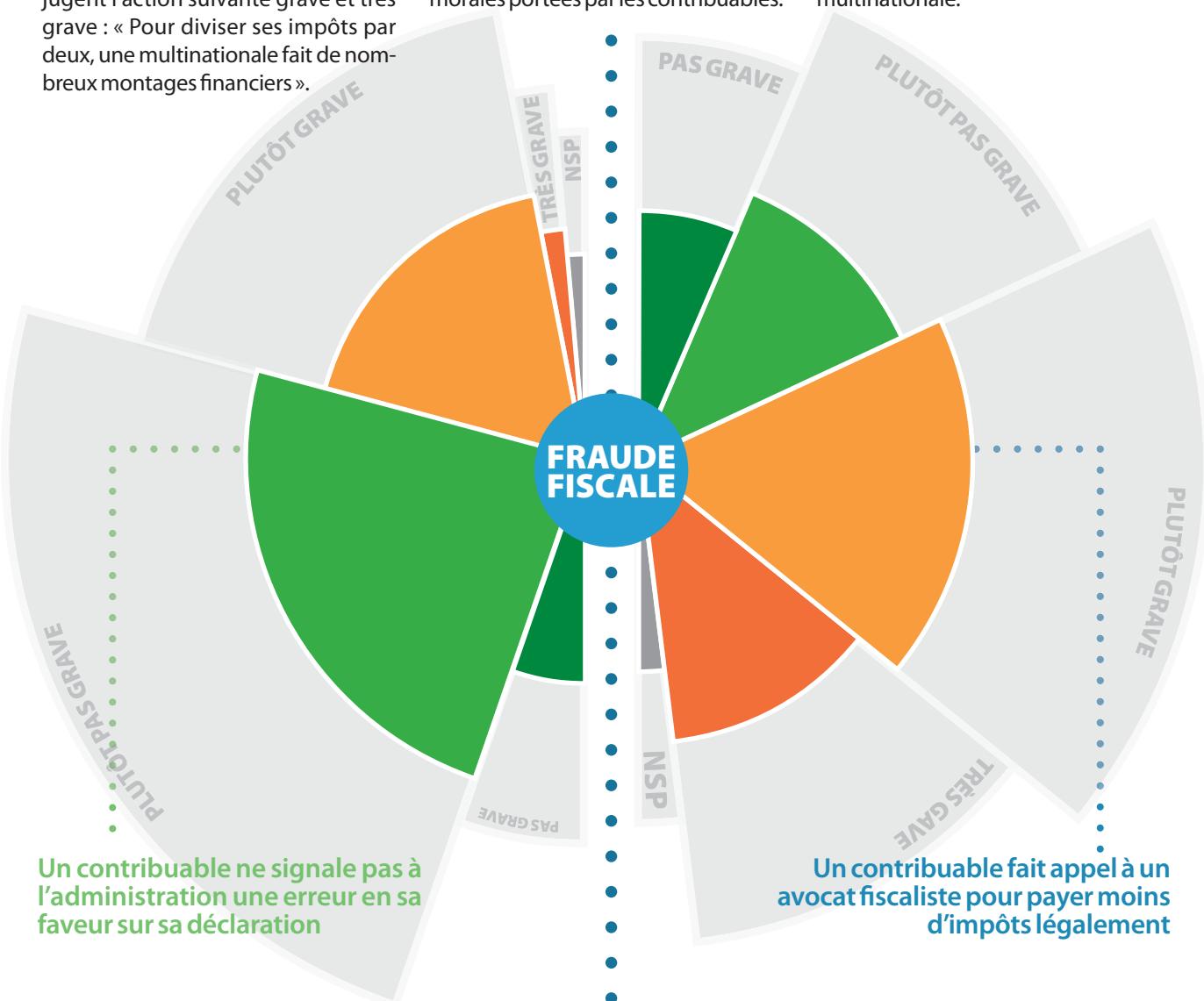
Plus qu'un jugement en demi teinte vis à vis des agents chargés du contrôle fiscal, il semble que ce soit plutôt la politique en matière de lutte contre la fraude qui soit remise en cause, tant d'un point de vue de l'arsenal législatif que des moyens alloués à la lutte contre la fraude fiscale. Le système fiscal est perçu comme injuste par les citoyens, non seulement en amont, puisque les impôts sont mal répartis entre les citoyens, mais aussi en aval, dans la possibilité d'optimiser et de frauder et dans la capacité qu'ont les plus riches et les plus célèbres à échapper au contrôle fiscal. Malgré ce constat pessimiste, les personnes interrogées s'opposent à toute justification de la déviance fiscale.

Le citoyen et l'optimisation fiscale

L'optimisation fiscale, bien que légale, est pourtant condamnée assez sévèrement par les personnes interrogées. En effet, 59% pensent que le fait qu'un contribuable fasse des transferts d'argent dans un pays à fiscalité réduite tout en les déclarant à l'administration fiscale est plutôt grave. Le clivage entre les personnes de sensibilité de gauche et les autres est très important sur cette question. En effet, si 66% des personnes à gauche pensent que cette opération est grave, c'est le cas pour seulement 38% des personnes votant à droite et ni à gauche ni à droite. En revanche, il est important de souligner que le clivage diminue quand il s'agit d'optimisation fiscale bénéficiant à une multinationale : 93% des personnes de sensibilité de gauche 73% des autres jugent l'action suivante grave et très grave : « Pour diviser ses impôts par deux, une multinationale fait de nombreux montages financiers ».

Par ailleurs, l'âge des personnes interrogées a une influence notable sur la représentation de la gravité de l'optimisation fiscale, qui est mieux tolérée par les moins de 25 ans et plus condamnée chez les plus de 60 ans. En effet, 49% des moins de 25 ans jugent qu'il est grave et très grave de faire des transferts d'argent dans un pays à fiscalité réduite et de les déclarer à l'administration fiscale, contre 72% des personnes de plus de 60 ans. Le scénario d'une multinationale qui fait de nombreux montages financiers pour diviser ses impôts par deux est jugé grave par 94% des plus de 60 ans, contre 74% des moins de 25 ans. L'optimisation est tout à fait légale et le rejet dont elle fait l'objet permet de mettre à jour un civisme fiscal lié à un certain nombre de valeurs politiques et morales portées par les contribuables.

Si l'impôt contribue au bien-être de la société dans son ensemble, il est alors considéré comme grave de chercher à le réduire ou à l'échapper, même légalement. Il en va de même pour l'exil fiscal, jugé grave par 74% des personnes interrogées, alors qu'il est légal. L'optimisation fiscale n'étant accessible qu'à une certaine élite économique et financière renforce le sentiment d'injustice fiscale. Seuls les plus riches et les plus puissants peuvent la pratiquer, au détriment des moins aisés. Nous pouvons alors mieux comprendre pourquoi l'optimisation fiscale est moins bien tolérée quand elle est pratiquée par une multinationale que par des particuliers : non seulement l'optimisation des particuliers coûte moins cher à la collectivité, mais même les plus puissants des particuliers pèsent moins lourd financièrement qu'une multinationale.



Le citoyen et la fraude fiscale

On peut relever une véritable intolérance face à la fraude fiscale. La grande majorité des schémas de fraude proposés dans le questionnaire sont jugés graves et très graves par au moins 60% des personnes interrogées. Les deux scénarios considérés comme étant les plus graves sont : « Pour augmenter ses bénéfices, une entreprise ne paie pas ses cotisations sociales. » et « Un chef d'entreprise fait de fausses factures ». On peut tout de même souligner un effet de contexte relativement fort, qui est fonction de la finalité visée par la fraude fiscale. Dans le cas d'une entreprise qui ne paie pas ses cotisations sociales, si la finalité est d'augmenter ses bénéfices, alors 95% des personnes interrogées jugent que cette infraction est grave. En revanche, pour la même infraction, si la finalité est d'éviter la faillite et ainsi de sauvegarder des emplois, le jugement « plutôt grave et grave », chute à 68%.

La fraude fiscale n'est pas justifiée, mais mieux tolérée quand la fin visée est jugée meilleure. La finalité visée derrière l'infraction a donc une influence sur la représentation de la gravité de la fraude.

On remarque par ailleurs que les infractions commises par des particuliers sont mieux tolérées que celles commises par les entreprises. En effet, sur 13 scénarios d'optimisation et de fraude fiscale proposés, les trois pre-

miers en terme de gravité concernent des entreprises : une entreprise qui ne paie pas ses cotisations sociales pour faire des bénéfices (jugé grave par 95% des personnes interrogées), un chef d'entreprise qui fait de fausses factures (jugé grave par 95% des personnes interrogées) et une multinationale qui fait des montages financiers pour diviser ses impôts par deux (jugé grave par 88% des personnes interrogées). Viennent ensuite les transferts d'argent faits par un particulier dans un pays à fiscalité réduite et non déclarés à l'administration fiscale (jugé grave par 86% des personnes interrogées), puis la sous-évaluation des biens immobiliers pour ne pas payer l'ISF (jugé grave par 85% des personnes interrogées). Ce classement nous permet d'appuyer la théorie développée précédemment selon laquelle les actions les plus condamnées sont celles qui coûtent le plus cher à la collectivité et qui renforcent le sentiment d'injustice fiscale en raison de leur accessibilité réservée à une petite proportion de la population.

même pour le fait de ne pas déclarer ses revenus : les premières jugent cette infraction grave à 91% tandis que les secondes la jugent grave à 76%. Les jugements donnés par les personnes interrogées au fait de « partir vivre à l'étranger pour payer moins d'impôts » renforce la constatation que les personnes votant à droite, à l'extrême droite et ni à gauche ni à droite tolèrent mieux l'optimisation fiscale que les personnes votant à gauche puisqu'ils sont 45% à juger cette action grave, contre 84% chez les secondes. Par ailleurs, l'âge est un facteur influent sur la représentation de la gravité des infractions ordinaires ou fiscales. Les moins de 25 ans ont en effet tendance à considérer les infractions ou actions proposées comme moins grave que les personnes de plus de 60 ans. Pour l'infraction fiscale jugée la plus grave par les personnes interrogées, à savoir la dissimulation de revenus dans un paradis fiscal, les moins de 25 ans jugent cette infraction grave à 72%, contre 90% dans la population des personnes interrogées et 95% des personnes de plus de 60 ans.

45%

On peut noter un clivage important entre

les personnes votant à gauche et à l'extrême gauche et celles votant à droite, à l'extrême droite et ni à gauche ni à droite. En effet, tandis que les premières jugent la dissimulation des revenus dans un paradis fiscal grave à 95%, les secondes jugent cette infraction grave qu'à 59%. Il en va de



Conclusion de la partie 3 :

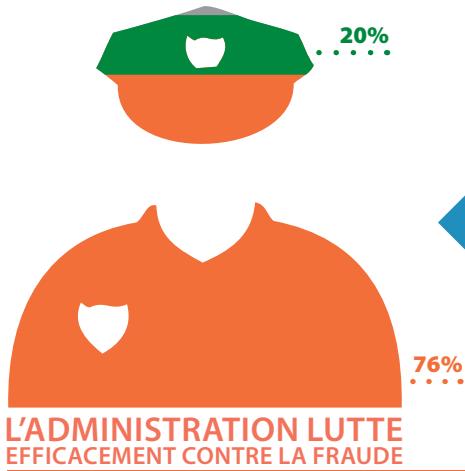
La déviance fiscale, comprenant l'optimisation, l'exil fiscal et la fraude fiscale est fortement condamnée par les citoyens français. En effet, toutes les actions proposées dans ce questionnaire, qu'elles soient légales ou illégales sont jugées graves et très graves par plus de 60% des personnes interrogées. La constatation de l'intolérance des citoyens français face à l'optimisation fiscale va dans le sens d'une représentation très critique du système fiscal. En effet, l'optimisation et la fraude fiscale ne sont accessibles qu'à la partie la plus puissante et la plus privilégiée de la société, aux détriments des plus faibles et des moins aisés. L'Etat, en ne montrant pas une réelle volonté de lutter contre la déviance fiscale, ne fait que durcir le sentiment d'injustice fiscale ressenti par les citoyens français.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce questionnaire nous a permis de mettre en lumière le sentiment fort d'injustice fiscale ressentie par les citoyens français ; sentiment exacerbé en ce contexte de crise économique, où de nombreux sacrifices sont demandés à la population tandis que les plus fortunés bénéficient d'une législation qui les avantagent, tant en amont, dans la répartition de la charge fiscale qu'en aval, dans la possibilité de contourner la loi et d'éviter le contrôle fiscal. Le doute dont témoignent les citoyens face à la capacité de l'Etat à assurer l'égalité de traitement des citoyens devant l'impôt, nous donne à penser que la confiance qu'ils lui accordent est écornée.

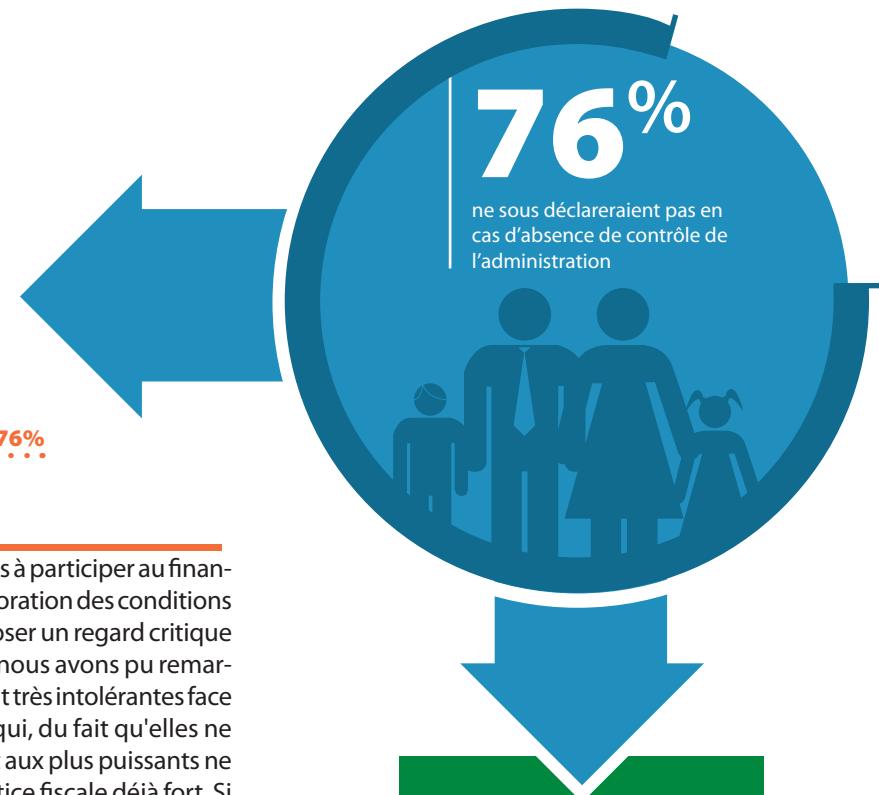
Cependant, si l'Etat n'est plus à même d'assurer une des conditions fondamentales du contrat social, on peut tout de même souligner qu'un certain civisme fiscal perdure. En effet, 76% des personnes interrogées ne sont pas d'accord avec l'affirmation suivante : « Si j'étais sûr de ne pas être contrôlé, je n'hésiterais pas à sous-déclarer ou à ne pas déclarer mes revenus ».

D'ACCORD
PAS D'ACCORD



L'ADMINISTRATION LUTTE EFFICACEMENT CONTRE LA FRAUDE

Ce civisme fiscal, qui pousse les citoyens à participer au financement des services publics et à l'amélioration des conditions de vie collectives, les conduit aussi à poser un regard critique sur ceux qui éludent l'impôt. En effet, nous avons pu remarquer que les personnes interrogées sont très intolérantes face à l'optimisation et à la fraude fiscale, qui, du fait qu'elles ne soient accessibles qu'aux plus riches et aux plus puissants ne font qu'amplifier un sentiment d'injustice fiscale déjà fort. Si ce sentiment d'injustice fiscale n'a pas encore réduit le civisme fiscal à néant, il semblerait que l'absence de volonté de l'Etat pour rétablir une égalité réelle des citoyens devant l'impôt porte atteinte à l'idée même de l'impôt, censé être réparti équitablement entre les citoyens en fonction de leurs revenus. L'intolérance face à la fraude fiscale dont font preuve les personnes interrogées par ce questionnaire dénote un certain « ras-le-bol » face à une fiscalité de classe, qui ne profite qu'à une toute petite partie des citoyens et prouve l'attachement des citoyens à l'impôt comme idéal de redistribution des richesses et comme condition de possibilité du bien-être collectif.



LES IMPÔTS SONT UNE CONTRE-PARTIE FINANCIÈRE AUX BIENS PUBLICS



cesdip

Fédération des Finances CGT
263 rue de paris - case 540 - 93514 Montreuil Cedex
finances@cgt.fr - www.finances.cgt.fr

CESDIP
43 boulevard Vauban - Immeuble Edison
78280 Guyancourt